



---

---

**Mémoire concernant l'aménagement hydroélectrique  
du site du barrage Magpie  
Rivière Magpie**

**Présenté au Bureau des audiences publiques sur  
l'environnement**

**PAR**

**La Fédération québécoise pour le saumon atlantique  
(FQSA)**

**La Fédération du saumon atlantique  
(FSA/ASF)**

**juin 2004**

---

---

Table des matières

<b>1</b>	<b>Présentation de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).....</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b><i>La mission de la FQSA</i> .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>La situation actuelle de la rivière Magpie.....</b>	<b>1</b>
<b>2.1</b>	<b><i>Le saumon atlantique</i>.....</b>	<b>1</b>
<b>2.2</b>	<b><i>La pêche sportive</i>.....</b>	<b>2</b>
<b>2.3</b>	<b><i>Problématique</i>.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Commentaires de la FQSA.....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Recommandations .....</b>	<b>3</b>

# **1 Présentation de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)**

Constituée en 1984, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec comme étant le représentant et le porte-parole de l'ensemble des intervenants du secteur de la pêche sportive du saumon atlantique au Québec. Elle regroupe près de 900 membres individuels et la majorité des gestionnaires de rivière à saumon. Elle représente les intérêts des 12 000 pêcheurs sportifs de saumon atlantique du Québec (Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ, 2002) et de toutes les personnes autrement intéressées à la cause du saumon atlantique. Son conseil d'administration est représentatif de la diversité des intervenants de ce secteur d'activité parmi lesquels on retrouve, notamment, les pêcheurs sportifs, les sociétés gestionnaires de la pêche du saumon, les réserves fauniques, les pourvoyeurs, les clubs privés ainsi que certaines communautés autochtones.

La FQSA participe à la gestion nord-américaine et internationale du saumon grâce à son affiliation à la Fédération du saumon atlantique (FSA), qui regroupe les états du nord-est des États-Unis et les provinces atlantiques du Canada. Elle participe aussi activement, à titre d'organisme non gouvernemental, aux travaux de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), organisme qui regroupe tous les pays dont les côtes baignent dans l'océan Atlantique. En outre, la représentation du Canada au sein de l'OCSAN comprend un délégué de la FQSA.

## **1.1 La mission de la FQSA**

La pérennité du saumon atlantique, une espèce convoitée et toujours menacée, constitue la raison d'être de la FQSA. La conservation et la mise en valeur du saumon atlantique ainsi que le développement de sa pêche sportive sont les deux volets de la mission qu'elle poursuit. C'est ainsi que la Fédération s'engage résolument aux côtés des collectivités locales pour, d'une part, assurer la restauration des rivières, la protection de la ressource et le développement du potentiel salmonicole et, d'autre part, faire de la pêche sportive du saumon atlantique un véritable levier de développement économique régional, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources.

## **2 La situation actuelle de la rivière Magpie**

### **2.1 Le saumon atlantique**

La rivière Magpie, bien qu'elle soit classée rivière à saumon pour les fins d'application du règlement de pêche du Québec, n'est pas une rivière à saumon typique, ni naturellement très productive compte tenu de la faible superficie de production naturellement disponible pour le saumon atlantique.

La population de saumons adultes en aval du site du barrage prévu et de la première chute naturelle de cette rivière semble être soutenue de trois façons :

1. Par la production locale de jeunes saumons qui migrent normalement vers la mer et reviennent à l'état d'adultes.
2. Par la migration de saumons adultes marins au comportement erratique ou tout simplement en déplacement le long de la Côte-Nord. Ce comportement se produit également dans les estuaires de la plupart des rivières à saumon.
3. Par de jeunes ouananiches qui dévalent vers la mer ou le Golfe du Saint-Laurent et qui reviennent comme saumons adultes. Il s'agit là d'une situation plutôt inusitée. Toutefois on pense que le même phénomène se répète pour d'autres rivières à saumon de la Côte-Nord pour lesquelles il est difficile d'expliquer la production en saumons adultes autrement que par la contribution de ouananiches provenant des secteurs amont de rivières inaccessibles aux saumons adultes marins. Vianney Legendre, ichtyologiste de grande réputation, aujourd'hui décédé, a soutenu cette hypothèse de la contribution de « saumons ouananiches » aux stocks de « saumons marins » tant au niveau du fleuve Saint-Laurent lui-même que pour certaines rivières de la côte nord du Saint-Laurent. Par ailleurs ce phénomène a également été rapporté, à l'occasion, dans le Saguenay, comme l'a révélé l'analyse d'écailles de « saumons ouananiches » capturés dans le haut Saguenay.

Une chose est cependant sûre : la production locale est certainement très limitée compte tenu des faibles espaces de production disponible.

## ***2.2 La pêche sportive***

La pêche sportive du saumon se pratique dans la partie inférieure de la rivière Magpie. Il s'agit d'un secteur de rivière à accès libre où aucune forme de contingentement ou de tarification particulière n'est exigée. Cette situation est assez rare puisque la majorité des rivières à saumon font l'objet d'une délégation de gestion à des associations de pêcheurs ou à des pourvoiries de chasse et de pêche. Il est donc important que la construction de la nouvelle centrale ne perturbe pas le système de production de ressources aquatiques qui existe actuellement et qui permet une certaine pêche sportive de façon très populaire. Ceci pour deux raisons :

1. D'abord des raisons écologiques, même si dans ce cas-ci, il s'agit d'une population de saumon ayant un potentiel de développement limité. Il convient tout de même de protéger ce qui existe, dans la mesure où c'est possible.
2. Ensuite pour des raisons sociales. En effet, il s'agit d'une rivière à accès libre, ce qui est relativement rare pour une rivière à saumon où l'accès est normalement contingenté et sujet à tarification.

## **2.3 Problématique**

Le canal d'amenée d'eau à la centrale hydro-électrique peut être utilisé par différentes espèces de poissons lors de leur déplacement vers l'aval de la rivière ou tout simplement de façon passive et ainsi être soumis à un facteur de mortalité lors de leur transit par les turbines. Le promoteur propose l'aménagement d'un écran lumineux pour empêcher les poissons d'entrer dans le canal d'amenée. Soulignons, cependant, que cet aménagement vise d'abord la protection de la lamproie et de l'anguille car certains poissons, principalement les salmonidés, ont un comportement contraire, c'est-à-dire de phototactisme positif. Le risque documenté que les salmonidés soient attirés par cette lumière existe.

## **3 Commentaires de la FQSA**

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique tient d'abord à féliciter le promoteur pour la qualité du travail accompli dans l'étude d'impact du projet hydroélectrique du barrage de la rivière Magpie. Si tous les promoteurs avaient la conscientisation environnementale de celui de Magpie, les problématiques environnementales feraient la une des médias beaucoup moins souvent. Il reste sans doute des compléments d'étude à faire (notamment en ce qui concerne les périodes de transit des poissons dans le canal d'amenée), mais nous croyons que ces études supplémentaires ne constituent pas un frein au projet et qu'elles pourraient très bien se faire en même temps que la réalisation du projet ou subséquemment à celui-ci. Incidemment certaines des études auxquelles nous pensons sont en lien avec la mise en application des recommandations que nous énoncerons ci-après.

Par ailleurs, même si la rivière Magpie n'est pas une rivière à saumon de grand renom et que son potentiel naturel est des plus limités, la FQSA estime qu'aucun projet de développement hydro-électrique ne doit conduire à une perte nette des habitats ou de la production de saumon atlantique. En outre la FQSA considère que le projet présenté par le promoteur pourrait faire l'objet d'améliorations au plan de la ressource saumon de façon à en augmenter l'acceptabilité environnementale.

C'est dans cet esprit qu'ont été développées les recommandations suivantes.

## **4 Recommandations**

Pour la FQSA, l'enjeu majeur se rattachant à ce projet hydroélectrique consiste à protéger de toutes les façons possibles la population de saumon atlantique en place dans cette rivière, nonobstant la taille de cette population. Comme nous l'avons suggéré précédemment, il est possible, dans le cas de la rivière Magpie, que les populations d'ouananiches présentes plus haut sur cette rivière, contribuent au soutien des populations de saumon atlantique anadrome en dévalant et en suivant les corridors migratoires de la forme marine du saumon. Si tel est le cas, il importe donc de protéger la dévalaison des ouananiches et le recrutement pour cette petite population de saumon afin de préserver le cycle vital tout à fait particulier du saumon de cette rivière et de s'assurer aussi que les pêcheurs puissent bénéficier pour de longues années encore des migrations de *Salmo salar* à l'embouchure de la rivière Magpie.

Pour ces raisons la FQSA recommande :

1. L'implantation d'une grille de dévalaison, aussi appelée « grille fine » pour protéger la migration de tous les salmonidés (truite, ouananiche) et même celle des anguilles adultes vers la mer. Cette grille devrait être maintenue en opération pour les périodes de migration des poissons, qui se produisent généralement à fort débit, comme au printemps et à l'automne.
2. La FQSA suggère également que le promoteur, étant donné qu'il modifiera les caractéristiques du chenal d'écoulement en aval de la centrale afin d'augmenter la hauteur de charge et, par conséquent, la capacité de production électrique, procède à des aménagements visant à bonifier son projet et le milieu environnant. A cet égard :
  - Il est suggéré de conserver un débit résiduel le plus constant possible sur la chute actuelle, quitte à abaisser quelque peu le débit esthétique qui est proposé durant le jour pour le redistribuer en période nocturne.
  - Dans le secteur entre l'île et la rive droite de la rivière, il est suggéré d'examiner la possibilité de créer une frayère à saumon et des améliorations d'habitats de saumons juvéniles.
  - Dans le bief entre l'île et la rive gauche de la rivière, secteur où l'écoulement est actuellement faible à la suite de l'abandon de l'ancienne centrale, il est suggéré de procéder à des aménagements pour que ce bief soit mis en eau de façon permanente tout en y prévoyant des aménagements appropriés pour les saumons adultes et les saumons juvéniles (par exemple en créant une frayère). Il devrait donc y avoir un débit suffisant pour permettre la montaison du saumon dans ce secteur qui présente un potentiel de pêche intéressant. Le débit à maintenir dans ce bief sera à étudier avec les experts de la FAPAQ.
  - Il est aussi suggéré de procéder à desensemencements annuels d'alevins ou de tacons de saumons dans le réservoir de retenue en amont de la centrale de façon à augmenter la production de saumons. Cesensemencements pourraient être sous la responsabilité de l'association locale et financés à même les fonds qui seront disponibles pour la région environnante du projet. Si une telle proposition est acceptée, l'implantation d'une grille anti-dévalaison en amont de la centrale sera d'autant plus nécessaire.
  - Il est suggéré d'effectuer un suivi sur les sites de pêche de saumons afin de s'assurer de leur stabilité et de leur qualité et de prévoir, le cas échéant, une obligation de maintenir ces sites dans le meilleur état possible.

Si le promoteur accepte les recommandations proposées, il est vraisemblable que l'on se retrouvera alors dans une situation non seulement de compatibilité entre un développeur hydroélectrique et le saumon, mais dans une situation d'amélioration des conditions naturelles grâce à la présence d'un ouvrage hydro-électrique.